

Recyclage obligatoire pour les titulaires d'un des diplômes de guide de haute montagne

CATEGORIE : A

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Spécifique : ■ **Hôtellerie - restauration, tourisme, loisirs et animation - Animation d'activités de loisirs**

Code(s) NAF : **93.19Z**

Code(s) NSF : **335**

Code(s) ROME : **G1204**, **G1201**

Formacode : —

Date de création de la certification : **11/03/2015**

Mots clés : **montagne**, **guide de haute montagne**, **alpinisme**, **recyclage**

Identification

Identifiant : **1125**

Version du : **10/11/2015**

Références

Texte(s) réglementaire(s) de référence :

- Arrêté du 11 mars 2015 relatif au contenu et aux modalités d'organisation du recyclage des titulaires des diplômes de guide de haute montagne

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Actualisation des compétences professionnelles des guides de haute montagne

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- Recyclage obligatoire destiné aux détenteurs d'un des diplômes de guide de haute montagne pour le renouvellement de leur carte professionnelle de guide de haute montagne

Descriptif général des compétences constituant la certification

Actualiser ses savoirs et ses savoir-faire afin de gérer la sécurité et l'obligation de moyens dans son activité professionnelle de guide de haute montagne

Actualiser ses connaissances réglementaires

Analyser les pratiques professionnelles et leur évolution

Analyser le risque, le cadre juridique, les évolutions sociétales et la jurisprudence

Modalités générales

Attestation de suivi de recyclage délivré par le directeur général de l' Ecole Nationale des Sports de Montagne, site de l'Ecole Nationale de ski et d'alpinisme.

Liens avec le développement durable

niveau 2 : certifications et métiers pour lesquels des compétences évoluent en intégrant la dimension du développement durable

Public visé par la certification

- les guides de haute montagne diplômés tous les 6 ans minimum

Evaluation / certification

Pré-requis

Etre titulaire d'un diplôme de guide de haute montagne

Compétences évaluées

suivi de la formation obligatoire de 24h

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

-

La validité est Temporaire

6 ans Attestation requise au 31 décembre de la sixième année après l'obtention du diplôme ou du précédent recyclage pour obtenir sa carte professionnelle de guide de haute montagne

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

Attestation de suivi de recyclage

Centre(s) de passage/certification

- Ecole Nationale des Sports de Montagne et autres organismes avec lesquels elle est en convention pour l'organisation de la formation

Plus d'informations

Statistiques

287 attestations de recyclage GHM en 2013

69 en 2014.

Autres sources d'information

Site internet de l' Ecole Nationale de Ski et d'Alpinisme : <http://www.ensa.sports.gouv.fr/>